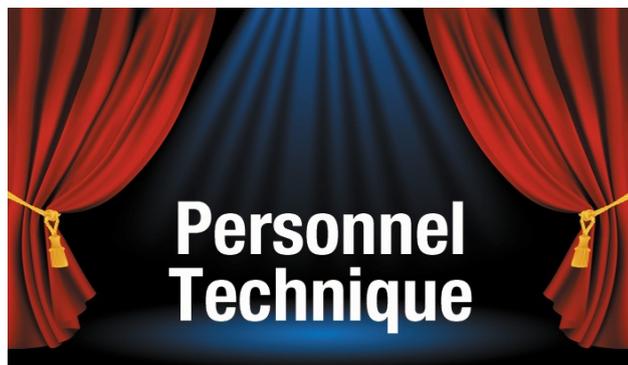


Liste et définition des différents métiers artistiques

N°2.3 | janv. 2012

(reconnus par les conventions collectives)



ACCESSOIRISTE

L'accessoiriste-réalisateur recherche et/ou fabrique, à partir des indications du décorateur, du scénographe et du metteur en scène les accessoires. Il maîtrise les différentes techniques de fabrication et de moulage (outillage, sculpture, soudure, staff, plâtre, résine...). Il veille aux mouvements, emplacements et déplacements de ces accessoires de jeu, mobilier et objets de décor pendant les répétitions, le montage et les représentations.

TECHNICIEN

Sous l'autorité hiérarchique du régisseur son, lumière ou plateau, l'agent technique du spectacle a en charge l'installation et l'exploitation des systèmes d'éclairages, de sonorisation et les dispositifs scénographiques sur tous les types de manifestations culturelles et publiques. Métier initial de base à la technique, il est à la frontière des trois composantes de la régie : la lumière, le son et le plateau. La polyvalence est donc de mise. Une grande souplesse dans les tâches d'exécutions et une curiosité artistique sont indispensables. Ses missions : lecture des fiches techniques, établir un plan d'installation des moyens techniques et de câblage, mettre en œuvre et utiliser tous les types de configuration techniques, assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau du parc de matériels, évaluer les risques et prendre les mesures de sécurité nécessaires vis à vis de lui-même et du public. L'agent technique du spectacle est amené à organiser l'accueil, le transport et le séjour des équipes artistiques et techniques invitées. Les qualités relationnelles et organisationnelles sont des atouts précieux dans l'exercice de cette profession.

CONSTRUCTEUR MACHINISTE

Sous l'autorité du régisseur plateau, il doit assurer la préparation du plateau avant la venue d'un spectacle, mettre en place le montage et le démontage du décor et des accessoires, charger et décharger les décors et peut même être amené à construire ou réparer des éléments de décor ou d'accessoire. Un machiniste est très souvent un ouvrier spécialisé en menuiserie, serrurerie ou tapisserie. Qu'il soit intermittent du spectacle ou poste permanent au sein d'une structure culturelle, le machiniste peut accéder à la régie plateau.

DIRECTEUR TECHNIQUE

Sous l'autorité hiérarchique du directeur de théâtre ou du créateur, le directeur technique est responsable de la réalisation et de l'exploitation technique des activités d'un théâtre. Ce poste de cadre se justifie en fonction de la taille et du statut de l'établissement (théâtre national, centre dramatique national, scène nationale, festivals de notoriété internationale et certaines compagnies...) et de l'équipe technique. Ses fonctions comprennent : La planification et le contrôle des activités techniques, La responsabilité du budget technique, L'organisation et la coordination des différentes étapes d'un projet de création ou d'accueil d'un spectacle : conciliation des exigences de réalisation des projets d'une saison sur le plan technique, administratif et de sécurité dans la définition d'un plan de charge (quotidien, hebdomadaire ou mensuel, d'une saison), La gestion de l'ensemble du personnel technique, L'étude et l'élaboration des fiches techniques des spectacles ou des manifestations accueillies, La gestion de la construction et la mise en œuvre des décors, Le suivi de l'application de l'ensemble des règles de sécurité, La gestion de la maintenance des équipements scéniques, La réalisation des bilans d'activité. Le directeur technique peut exploiter ses compétences techniques, organisationnelles, relationnelles et gestionnaires dans d'autres sphères du spectacle vivant : arts du cirque, de la rue, événementiels..

HABILLEUR

L'habilleur prépare les costumes en vue des représentations ; aide les artistes à s'habiller et à se déshabiller, contrôle les essayages, les retouches, procède aux réparations urgentes et assure le rangement et l'entretien des costumes. Il doit posséder des qualités personnelles telles que la disponibilité, le sens de l'organisation et un échange relationnel aisé.



PEINTRE DECORATEUR

Le peintre décorateur assure la transposition en vraie grandeur des maquettes conçues par le décorateur-scénographe et leur exécution parfaitement fidèle. Le progrès des techniques impose que sa compétence ne se limite pas aujourd'hui à l'utilisation des moyens traditionnels, mais qu'il maîtrise l'emploi des matières et matériaux les plus divers.

RÉGISSEUR GENERAL

Le régisseur général ou aussi Directeur technique adjoint. Sous l'autorité hiérarchique du directeur du théâtre et/ou du directeur technique, le régisseur général est responsable de la préparation, de l'exploitation et de la coordination technique d'un spectacle. Son expérience en régie son, lumière et plateau lui permet d'exercer son autorité sur l'équipe technique du théâtre. Ses fonctions comprennent Préparation et coordination en amont de l'accueil du spectacle sur la faisabilité des projets : étude des fiches techniques, concertation avec les responsables techniques des spectacles et les services de sécurité, élaboration du budget technique pour chaque manifestation (location de matériel...) et relations avec les prestataires de services. Préparation et coordination de la mise en place et du déroulement des manifestations : prévision des moyens techniques et humains, élaboration du plan de montage, sécurité de la représentation, Maintenance de l'équipement scénique et de la salle. Le régisseur général peut cumuler ses fonctions avec celles de directeur technique ; aussi peut-il prétendre à ce poste.

RÉGISSEUR LUMIERE

Sous l'autorité hiérarchique du régisseur général, le régisseur lumière est responsable de la préparation et de la mise en place des moyens nécessaires à la réalisation lumière d'un spectacle. Ses fonctions sont : Préparation et mise en place des moyens électriques nécessaires à la réalisation lumière d'un spectacle en collaboration avec le régisseur lumière de l'équipe accueillie, Réglage des éclairages avant le déroulement du spectacle, Conduite lumière pendant la représentation, Responsabilité de l'entretien du matériel d'éclairage. Qu'il soit intermittent du spectacle ou poste permanent au sein d'une structure culturelle, le régisseur lumière peut accéder à la régie générale. Pour cela, des stages de perfectionnement en formation continue s'offrent à lui.

Son expérience en régie lumière, ses qualités artistiques et relationnelles, sa connaissance du réseau théâtral sont des atouts indéniables à l'évolution de son poste.

RÉGISSEUR PLATEAU

Sous l'autorité hiérarchique du directeur technique et du régisseur général, le régisseur plateau a pour tâches : la préparation du plateau avant la venue d'un spectacle, la responsabilité de l'équipe du plateau et la responsabilité et la participation à la mise en place du montage, de l'assemblage, du démontage et des mouvements des décors et accessoires de spectacle. Qu'il soit intermittent du spectacle ou poste permanent au sein d'une structure culturelle, le régisseur plateau peut accéder à la régie générale. Pour cela, des stages de perfectionnement en formation continue s'offrent à lui. Son expérience en régie plateau, ses qualités artistiques et relationnelles, sa connaissance du réseau théâtral sont des atouts indéniables à l'évolution de son poste.

RÉGISSEUR SON

Sous l'autorité hiérarchique du régisseur général, le régisseur son est responsable de la préparation et de la mise en place des moyens nécessaires à la réalisation sonore d'un spectacle. Les fonctions du régisseur son sont : Réglage des effets sonores avant le déroulement d'un spectacle et conduite son pendant la représentation, Responsabilité de la gestion et l'entretien du matériel son. Qu'il soit intermittent du spectacle ou poste permanent au sein d'une structure culturelle, le régisseur son peut accéder à la régie générale. Pour cela, des stages de perfectionnement en formation continue s'offrent à lui. Son expérience en régie son, ses qualités artistiques et relationnelles, sa connaissance du réseau théâtral sont des atouts indéniables à l'évolution de son poste.

